

AVOIR UNE IDENTITÉ

Problématique : Comment se définir soi-même et par rapport aux autres ?

I – AVOIR UNE IDENTITÉ INDIVIDUELLE

A) DÉFINIR SA PROPRE IDENTITÉ

- Chaque individu possède une identité personnelle qui repose sur ses particularités (apparence physique, personnalité, goûts et opinions, origines,...). Ainsi, chaque être humain est unique.
- Tout citoyen possède aussi une identité légale constituée de ses informations d'état-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, signature,...).
- L'identité légale figure sur la carte d'identité. Toute personne de nationalité française peut la demander en mairie. Elle est gratuite (sauf en cas de perte) et non-obligatoire, valable dix ans pour un mineur et quinze ans pour un majeur.



B) LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

- Toute personne a droit au respect de sa vie privée (libre choix de sa vie personnelle et familiale, protection de son domicile).
- Toutefois, chaque année en France, des milliers de personnes sont victimes de fraude à cause de l'usurpation de leur identité par d'autres.
- L'ensemble des informations personnelles qu'une personne publie sur Internet forment son identité numérique. La Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL) veille au respect de la vie privée sur Internet.